

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE,  
DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE  
LA RECONCILIATION  
NATIONALE, DU GENRE ET DE LA  
FAMILLE**

**BURKINA FASO**

-----  
Unité – Progrès – Justice

-----  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

000056  
**ARRETE CONJOINT N°2023- /MSAHRNGF/MEFP** portant adoption de la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) 2023-2027 et son plan d'action opérationnel.

**LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA  
RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE**

**ET**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

- Vu* la Constitution ;  
*Vu* la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;  
*Vu* la loi n°034-2018 du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;  
*Vu* le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0127/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;  
*Vu* le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;  
*Vu* le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;  
*Vu* le décret N°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;  
*Vu* le décret N°2023-0173/PRES-TRANS/PM/MSAHRNGF du 03 mars 2023 portant organisation du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille ;  
*Vu* le décret N°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;  
*Vu* le décret n° 2019-0573/PRES/PM/MINEFID du 05 juin 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPD) ;  
*Vu* l'avis motivé N°2023-00000179/MEFP/SG/DGEP/DPPS du 30 juin 2023 de la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPD) autorisant l'adoption de la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) 2023-2027 et son plan d'action opérationnel

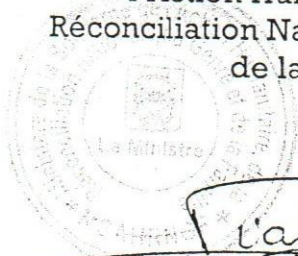
**ARRESENT**

**ARTICLE 1** : Sont adoptées, la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) 2023-2027 et son plan d'action opérationnel.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille, et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté conjoint qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 30 JUN 2023

Le Ministre de la Solidarité, de  
l'Action Humanitaire, de la  
Réconciliation Nationale, du Genre et  
de la Famille



**Nandy SOME/DIALLO**

*Administrateur Civil*

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et de la Prospective



**Aboubakar NACANABO**

*Chevalier de l'ordre du Mérite de  
l'Economie et des Finances*